



La Déclaration Sociale Nominative (DSN)

☑ simplicité ☑ sécurité ☑ performance

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) permet de simplifier vos démarches administratives en réduisant le nombre de déclarations sociales à effectuer. En intégrant AXA à votre DSN, votre entreprise profite d'avantages supplémentaires.

Les avantages pour votre entreprise ?



1. Automatisation des déclarations nominatives :

- transfert mensuel, sécurisé et fiable des données issues de la paie
- prise en compte rapide des informations transmises



2. Simplification du paiement de vos cotisations :

- appels de cotisations pré-remplis
- paiement par prélèvement

Comment envoyer une DSN à AXA ?

Réalisez une DSN de qualité grâce à la fiche de paramétrage AXA.

Elle recense les éléments nécessaires au paramétrage de votre logiciel de paie.

Un paramétrage en 3 étapes :

1 - ACCÈS À LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

2 - CONFIGURATION DU LOGICIEL DE PAIE

3 - ENVOI DE LA DSN



Téléchargez la fiche de paramétrage depuis le site **net-entreprises.fr** ou par l'intermédiaire de votre expert-comptable **jedeclare.com**

Configurez votre logiciel de paie en utilisant la fiche de paramétrage qui comporte :

- les références contrats
- le code organisme
- le code population et les options
- les taux de cotisation (pour information)
- renseignez le bloc paiement pour le paiement par prélèvement

Procédez aux tests habituels (via l'outil DSN-FPOC pour vérifier le paramétrage AXA - www.dsn-fpoc.fr) et déposez chaque mois votre DSN sur votre site de déclaration. Elle sera ainsi également transmise à AXA



Mise en place du prélèvement

Automatisez et sécurisez le paiement de vos cotisations.



Simplicité

Vous déclarez vos cotisations via la DSN

- le paiement est automatique et dématérialisé
- une simplicité complémentaire à la DSN : le montant qui sera pris en compte pour le prélèvement est celui que vous indiquez dans votre bloc paiement



Rapidité

Vous optimisez la gestion de vos cotisations

- une gestion dématérialisée du paiement, intégrée à la DSN, qui permet d'accélérer le paiement de vos factures en supprimant les délais postaux
- un paiement déclenché automatiquement (bande de prélèvement)
- un mode de paiement permettant une affectation automatique de vos cotisations sur chaque contrat



Comment mettre en place le paiement de vos cotisations par prélèvement ?

1. Renseignez correctement le **Bloc paiement DSN** :
 - références contrats
 - mode paiement : « prélèvement »
 - IBAN renseigné
2. **Autorisez le prélèvement des cotisations** en signant un mandat SEPA.